

De nouvelles données de la GRC brise le mythe de la contrebande : la plupart des armes utilisées pour commettre des crimes proviennent du Canada

PolySeSouvient et Danforth Families for Safe Communities saluent les nouvelles données de la GRC qui confirment que la majorité des armes à feu saisies dans le cadre d'actes criminels proviennent du Canada, soulignant la nécessité des contrôles sur le marché légal.

Montréal, Toronto, 11 juin, 2026: Déclaration de **PolySeSouvient** et de **Danforth Families for Safe Communities** en réaction aux [données de la GRC](#) récemment obtenues et [rendues publiques aujourd'hui](#) par la **Presse canadienne** concernant les armes à feu utilisées pour commettre des crimes au Canada et dont l'origine a été retracée :

« Depuis des années, les lobbyistes pro-armes [font croire](#) aux médias et aux dirigeants politiques que le problème de la criminalité liée aux armes à feu dans notre pays est un problème de frontière — c'est-à-dire que la plupart des armes utilisées pour commettre des crimes dans nos communautés sont introduites clandestinement au Canada à partir des États-Unis.

Les données d'aujourd'hui montrent une réalité bien différente.

D'après les données recueillies par le Centre national de traçage des armes à feu de la GRC concernant les armes utilisées dans le cadre d'infractions pénales dont l'origine a pu être retracée en 2024 (2 814 armes), 80 % provenaient du marché intérieur et 20 % avaient fait l'objet d'un trafic. (Seuls 4 % des armes retracées étaient liées au crime organisé, et parmi celles-ci, 80 % provenaient du marché canadien.)

Crime guns traced by the CNFTC, by source, 2024

In 2024, the CNFTC completed 6,951 firearm traces overall. There were 4,197 traces that were identified as crime guns³, of these, 2,814 had a known firearm source. This represents an 9% increase in the number of crime gun traces completed by the CNFTC when compared to 2023 (3,865).

Where the crime gun's source could be identified, 80% were deemed to be domestically sourced, and 20% smuggled. When compared to 2023, in 2024, the number of crime gun traces determined to have been domestically sourced increased by 1%, whereas the number deemed smuggled increased by 49%.

Table 1: Source of Crime guns traced by the CNFTC, by type, 2024

Origin by Firearm Type	Handgun	Long gun	Other	Total		
	n	n	n	2024	2023	% Change from 2023 to 2024
Domestically Sourced	242	2,001	14	2,257	2,225	1
Smuggled	488	60	9	557	373	49
Total	730	2,061	23	2,814	2,598	8

Note: This table only includes completed firearm traces where the source of the firearm and its type were known.

Source: Canadian National Firearms Tracing Centre, RCMP Canadian Firearms Program

Le rapport précise que les données portent sur les enquêtes de traçage d'armes à feu menées dans toutes les provinces et territoires, à l'exception de l'Ontario (où c'est le Service de renseignement criminel de l'Ontario, par l'intermédiaire de son unité d'analyse et de traçage des armes à feu / FATE, qui se charge de tracer les armes utilisées pour commettre des crimes). Le Centre québécois de dépistage des armes à feu / CQDAAF

effectue également des enquêtes de dépistage. Cela dit, le rapport de la GRC précise que « ces deux centres de dépistage produisent des statistiques similaires sur la provenance des armes à feu qui ont été dépistées » [notre traduction]. Les [données canadiennes antérieures](#) reflètent les conclusions des nouvelles données.

Il en va de même pour les armes à feu utilisées dans les homicides au Canada, selon Statistique Canada. Le dernier Juristat (« les armes à feu et crimes violents au Canada, 2024 ») [publié le 21 avril dernier](#) indique que parmi les armes à feu récupérées utilisées dans des homicides dont l'origine était connue, « la plupart (74 %) provenaient du Canada, alors que les autres provenaient principalement des États-Unis (24 %) ». [Voir extrait de Statistique Canada ici-bas]

Statistiques Canada – Juristat 21 Avril 2026

Les armes à feu et les crimes violents au Canada, 2024

La majorité des armes à feu envoyées au traçage proviennent du Canada

Dans le cadre de l'Enquête sur les homicides, la police recueille des renseignements sur le statut légal de l'arme à feu et de son propriétaire. Il convient de noter que ces renseignements sont disponibles pour une minorité d'affaires et d'armes à feu; il faut donc faire preuve de prudence dans l'interprétation de ces résultats^{Note}.

En 2024, les renseignements sur la possession légale de l'arme étaient disponibles pour 53 % de l'ensemble des homicides commis à l'aide d'une arme à feu. Selon ces renseignements, au moment de l'homicide, l'arme était en possession légale dans près du quart (24 %, ou 37 homicides sur 152) de ces homicides, c'est-à-dire que l'arme avait été acquise légalement et que les conditions légales pour posséder l'arme étaient en place.

Les renseignements sur l'origine des armes à feu qui n'étaient pas en possession légale au moment de l'homicide sont disponibles pour une minorité de ces homicides (22 %, ou 25 sur 115). Parmi ceux-ci, la police a indiqué que l'arme avait été volée au propriétaire légal canadien dans 32 % des cas ou que le propriétaire canadien l'avait perdue (8 %). Dans les autres cas, l'arme à feu était illégale, c'est-à-dire qu'elle n'a jamais été en possession légale au Canada (56 %) ou qu'elle avait été achetée illégalement au propriétaire légal canadien (4 %).

L'arme à feu ayant causé la mort a été récupérée dans 41 % des homicides par arme à feu. Parmi les armes à feu qui ont été retrouvées, 77 (70 %) ont été envoyées pour traçage. L'origine de près de la moitié (44 %, ou 34 sur 77) de ces armes a pu être déterminée. Parmi ces 34 armes dont l'origine était connue, la plupart (74 %) provenaient du Canada, alors que les autres provenaient principalement des États-Unis (24 %).

La vérité est simple : la plupart des armes utilisées pour commettre des crimes étaient d'abord légales.

En résumé, la plupart des armes utilisées pour commettre des crimes au Canada débutent leur cheminement sur les étagères de commerçants légaux, d'être achetées par un intermédiaire (personne autorisée qui achète pour une personne non autorisée), revendues illégalement, volées ou utilisées de manière criminelle par leur propriétaire légal - ici-même au Canada, dans les grandes villes aux petites localités en passant par les communautés rurales.

Les gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi que les chefs de police et les associations de policiers, doivent cesser de se laisser influencer par la désinformation véhiculée par les lobbys pro-armes qui disent que la plupart des crimes armés impliquent des armes de contrebande provenant des États-Unis. Les autorités doivent donner suite à ces données en favorisant la mise en œuvre rapide et efficace des mesures découlant du projet de loi C-21 et aller de l'avant sans tarder pour retirer de la circulation TOUTES les armes à feu de type d'assaut. Interdire les armes d'assaut était la bonne décision. Prolonger l'amnistie pour les armes interdites ne l'était pas.

En effet, ces données devraient mettre un terme au débat sur les sources des armes impliquées dans la criminalité armée dans ce pays — ainsi qu'à l'argument absurde selon lequel les gouvernements devraient se concentrer uniquement sur la contrebande. Certes, les armes de contrebande constituent un problème, et il faut s'y attaquer. Mais l'époque où les dirigeants politiques et les commentateurs attribuent la responsabilité uniquement à la contrebande - en s'opposant aux contrôles sur le marché légal - est chose du passé.